

SRSP (Société des Régates de Saint Pierre)

National « Moth International » 2021

Dates des compétitions (4 jours):
Les : 31 juillet, 1,2 et 3 août 2021
Inscriptions et Training : le 30 juillet

AUTORITE ORGANISATRICE : SRSP
Société des Régates de Saint Pierre
9 Rue des Régatiers, 56510 Saint - Pierre - Quiberon

Régates Grade 5A

Ce document fait référence aux quatre documents :
IC (Instruction de course)
Protocole SRSP pour le Covid
Document d'inscription SRSP
Attestation Parentale pour les mineurs de moins de 18 ans

AVIS DE COURSE

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

PREAMBULE

Les concurrents seront accueillis au sens de l'organisation de la régates par la SRSP (club FFV organisateur).

- Cet accueil se fera sur le site **Club House de la SRSP pour** : Les inscriptions, Paiements des sommes dues à la SRSP et vérifications des licences FFV Compétitions, Publication des résultats : Affichage officiel du National, FREG et podium, Réclamations éventuelles.
- Les candidats à la régates devront avoir, au préalable, effectués une réservation et un paiement auprès de la SRSP.

Le montant due à la SRSP est de 80 € TTC (20 € par jour)

- Ils devront y justifier des documents demandés - voir le document : inscriptions -disponible et téléchargeable sur le site de la SRSP, qui doit en préalable être **envoyé par mail** ou par courrier à la SRSP, accompagné du paiement due.
- Compte tenu des contraintes touristiques en début août sur la plage de Kerbourgneq et de la présence des Foils, il a été convenu que les bateaux par mesure de sécurité seraient parqués sur le site voisin de l'ENVSN.

- Les bateaux partiront de la plage de l'ENVSN et retourneront à la plage de l'ENVSN.
- Ils seront sous la responsabilité du Comité de Course dès qu'ils seront dit : flottant à la sortie de la Plage dite : ENVSN. Idem pour les retours à terre.
- La feuille de pointage Départ en mer/Retour de mer sera à la SRSP (Un pointage départ/retour de mer sera disponible sur un process WhatsApp).
- Pour le reste seule la SRSP est l'interlocuteur de la Classe et des concurrents.
- Voir les informations concernant la SRSP ou l'ENVSN, les adresses et moyens de contacts, les plans d'accès, voir dans le document IC.

- Pour tous les aspects pratiques – de la régata - l'organisation se déroule sur le terrain de la SRSP

- Les candidats pourront contacter directement l'ENVSN en particulier sur les sujets qui ne concernent pas directement l'organisation de la Régata elle-même :
 - Logement des concurrents et /ou de leur famille - Camping
 - Restauration de midi des concurrents, et /ou de leur famille les matins et soirs
 - Sandwichs à midi sur l'eau
 - Autres besoins divers...

1. REGLES

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV 2021-2024)
- 1.2 Les règlements et prescriptions fédérales.
- 1.3 Les règles spécifiques à la classe à restriction/évolution : MOTH à Foils - MOTH International.
- 1.4 Les régates seront régies plus particulièrement par le document IC (Instruction de Course), référencé ci avant et ses avenants ultérieurs ; y compris ceux pris le jour de la course et affichés sur le **site officiel de la Régata : Club House de la SRSP**.
- 1.5 Ce document et ses avenants, dès que disponibles pourront être téléchargés sur le site Web de la SRSP. (<https://www.srsp.fr>) page : Régates

3. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

- 3.1 Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par la **CLASSE** ou la SRSP.
- 3.2 D'une manière générale et en particulier pour les publicités et/ou les publications : Cette Régata porte le nom public exclusif de :

National « Moth International » 2020

Organisateur : club SRSP - mandaté par la Classe Moth International

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 4.1 - La régata est ouverte à tous les bateaux français ou étrangers : de type **Moth International** (jauge exclusive), à jour de leur cotisation de Classe, de leur licence Compétition 2021 et de la visite médicale associée.
- 4.2 - Ces informations seront vérifiées par la Classe et par la SRSP lors des inscriptions définitives sur place. Le certificat de Jauge du bateau sera demandé. Si un doute sur la Jauge se présentait pour un bateau, une vérification serait organisée par la Classe sur site SRSP.
- 4.3- Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible et téléchargeable sur le

site de la SRSP.

Et en envoyant les frais d'inscription requis, en € par personne/bateau.

De préférence

- Par virement en utilisant le RIB de la SRSP en annexe de ce document.
- En espèce sur site à l'inscription pour les petites sommes
- On peut également payer directement par Carte Bleue (ou Visa) directement sur le site de la SRSP : en utilisant le lien internet sécurisé et direct : <http://www.srsp.fr/regates/index.html>

Sinon, par chèque à l'adresse suivante :

- S R S P (Société des Régates de Saint Pierre Quiberon) Rue des régatiers 56510 Saint Pierre Quiberon.
- Tel SRSP en saison : 02 97 30 93 84 (secrétariat du Club)
- Tel/SMS toutes saisons : 06 65 32 70 18 (chez : [Jean Serge Abramowitz](#) – Directeur Sportif SRSP).
- Laisser un SMS si pas de réponse immédiate.

Inscription par courrier postal : Au plus tard : 5 jours avant la régates

Sinon paiement lors des inscriptions sur place (bureau SRSP)- carte bleue ou chèques ou espèces.

4.4 - Les concurrents possédant une licence FFV doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence Club FFVoile mention « compétition » de préférence - valide 2021 et attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition.
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- Une autorisation parentale (deux parents) pour les mineurs (formulaire à télécharger sur le site SRSP) - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- Le certificat de jauge ou de conformité si doute.

4.5 - Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
- Le certificat de jauge ou de conformité.
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

– En outre : en vertu de la présence du COVID il sera demandé : A LIRE avant de venir

- ✓ Pour ceux qui sont vaccinés : un certificat de vaccination
- ✓ Pour ceux qui ont eu le Covid une attestation d'immunité

SRSP - Société des Régates de Saint Pierre Quiberon – AC Moth International 2021



- ✓ Pour les autres cas : un test PCR de moins de 5 jours
- ✓ Chacun devra porter un masque dans le Club House et sur la partie extérieure devant le Club House de la SRSP
- ✓ L'application anti-covid pourra être utilisée via un portable (QR code).

5 ASPECTS FESTIFS

Il n'y aura pas de repas de gala ou de barbecue sur la plage, pour cette régates de Grade 5A en raison du COVID.

En raison du Covid il n'y aura pas de Pot d'accueil,

Le montant d'un repas dit de gala de la Classe Moth International, s'il existait, ferait l'objet d'une communication séparée de la Classe Moth International, indépendamment et en dehors de la responsabilité de la SRSP, de l'ENVSN et de ce document AC.

6 PROGRAMME

Voir en annexe 1 le PROGRAMME associé à cette régates.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

7.1 - Les instructions de course seront disponibles et téléchargeables sur le site internet de la SRSP.

7.2 - Les instructions de Courses et les éventuels avenants seront affichés par la SRSP sur le site SRSP de la régates.

7.3 - Les instructions de course définitives, seront disponibles lors de la confirmation des inscriptions sur place.

8. PARCOURS ET ZONES DE COURSE

8.1 - Les parcours seront de type Construit. (Banane avec GP Finish) - voir le dessin du parcours sur le document IC

Le Comité sur place reste libre de modifier ou de simplifier ce parcours Type, en fonction des contraintes de matériels et de météo.

8.2 - L'emplacement de la zone de course : La régates se déroulera sur le plan d'eau face à la plage de KERBOURGNEC, plan d'eau : commun à la SRSP et à l'ENVSN.

8.3 – Normalement il n'y aura pas de Raid dans cette régates. Mais le Comité après avoir consulté le Directeur Sportif SRSP, la Classe et les coureurs, peut en ajouter un, sous la responsabilité du Comité.

8.4 - Si un raid était prévu il serait indiqué par affichage à la SRSP.

9. SYSTEME DE PENALITE

9.1 - Les pénalités aux infractions des RCV, chapitre 2, seront d'un tour. (Ceci modifie RCV 44.1 et 44.2)

10 CLASSEMENT

Le mode de classement se fera selon le système dit **système GP finish** qui sera mis en place. Voir les IC pour les explications sur ce système spécifique aux bateaux à Foils

11. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

Un canal de communication de secours et pour les communications du Comité de Course sera défini par la Manaut.

Ce canal ne doit pas être utilisé et/ou encombré par les concurrents et/ou entraîneurs.

12. PRIX et CLASSEMENTS

La remise des résultats s (Podium)e fera sur le site SRSP qui fournira des lots et une coupe.

Elle sera organisée conjointement par la SRSP et la classe.

Des prix seront fournis et distribués éventuellement par la **Classe** en présence des participants, du Comité et des organisateurs (SRSP).

Un pot dit de Podium sera fourni par la SRSP.

13. DECISION DE COURIR

13.1 La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

13.2 En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Référent SRSP : Jean Serge Abramowitz : 06 65 32 70 18 ou jsabramo@icloud.com

15. PUBLICATION

Publications exclusives sur le site HTML de la SRSP : SRSP.fr (page : Régate) et par affichage au Club House de la SRSP.

Fin du Document AC - National Moth International 2021

Grade 5A

Nombre total de pages : 6

Incluant les annexes (1 page)

ANNEXES :**National « MOTH International » 2021**

Statuts : Régate officielle autorisée

DATES	HEURES	SCHEDULE / PROGRAMME
30/07/21	9.00 to/à 12.00	Registration-Fee / Confirmation des inscriptions, paiements (SRSP)
30/07/21	14.00 to/à 17.00	Registration – FEE Continuation (SRSP) Continuation des inscriptions et paiements (SRSP)
30/07/21	14.00	One Practice Race / Une Course d'entraînement (Départ sécurisé par SRSP - depuis plage ENVSN)
30/07/21	17.00 18.00	Registration-Fee over / Clôture des inscriptions (SRSP) Edition de la liste officielle des concurrents
Each day 3/8/2021	up 19.00 17:00	Bar SRSP ouvert et à disposition des concurrents à la SRSP : Plage de Kerbourgneec _ consommations payantes Podium (sur site SRSP) – Classements : Scratch et par âges
31/7 au 3/8/2021	10.00	First Warning Signal / Premier signal d'avertissement (4 jours)

Rédacteur : Jean Serge Abramowitz – Directeur Sportif SRSP – Arbitre 5C – Organisateur

Fin du Document et des annexes.
6 pages